

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en présentiel en date du 19 juillet 2021 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Claude Tessier, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Marlène Dorion, assistante

Tous formant quorum.

ABSENCES MOTIVÉES :

M. Clément Gignac, Conseiller
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale :
8. Travaux routiers
9. Club Nautique St-Louis
10. Règlementation sur l'installation de bouées ;
11. Patrouille nautique
12. Autres sujets
13. Période de questions
14. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après y avoir ajouté les points suivants au point 12, soit :

- a) Baie des Maher
- b) Cellulaires
- c) Caméras bacs semi-enfouis
- d) Diagnose du lac
- e) Zonage, art. 110

CA-21-07-19-01 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021, celui-ci est adopté tel que déposé.

CA-21-07-19-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 tel que déposé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2021 ;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2021 ;

CA-21-07-19-03 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juin 2021 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juillet 2021

CA-21-07-19-04 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois de juillet 2021, tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapports de l'inspecteur municipal

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois de juin 2021.

CA-21-07-19-05 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance reçue et n'a aucun point à ajouter.

CA-21-07-19-06 Sur proposition de Mmee Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

8.- Travaux routiers

M. Jacques Tessier mentionne qu'on finalise le pavage aujourd'hui ou demain. Par la suite il y aura une intervention au ponceau 420 parce qu'ils ont creusé un peu trop profond. On aurait pu corriger avec une glissière de sécurité mais on va plutôt installer une cheminée avec un rallongement du tuyau. Les coûts pour le tuyau sera d'environ 3 800 \$. Tout devrait être terminé d'ici deux semaines.

9.- Club Nautique St-Louis

Le Maire, M. Michel Croteau mentionne que tout se déroule bien. Il y a de la surveillance et nous n'avons reçu aucune plainte. Une clôture a été installée derrière le terrain de basketball pour empêcher que le ballon ne descende le talus et par sécurité pour les enfants. Pour ce qui est du tennis, les toiles ne nous appartenaient pas mais appartenaient à M. Pierre Samson de Tennis Académie. Comme son contrat n'a pas été renouvelé, il a été convenu de les acheter au coût de 800 \$.

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'elle a rencontré le coordonnateur du Club pour ses petits-enfants et ils ont pris des ententes. Tout va très bien et le directeur du camp de jour Gabriel Couture-Lapointe fait un très bon travail. Un autre résident a téléphoné au club pour inscrire son fils et on lui a trouvé une place.

10. Règlementation, installation des bouées

Le Maire mentionne qu'il a demandé à notre inspecteur municipal de monter un dossier concernant la réglementation pour les bouées.

Les bouées de contrôle de 10 km doivent être placées à 100 m. de la rive;

Les bouées wake rouges doivent être placées à 300 m. de la rive.

11.- Patrouille nautique

Jusqu'à maintenant, la patrouille nautique fait un bon travail de sensibilisation auprès des plaisanciers. Le Maire et la directrice générale participeront à une rencontre la semaine prochaine avec les membres de la patrouille nautique et nous pourrons alors vous donner plus d'informations via le journal du mois d'août. Il est mentionné qu'il serait bon de demander une surveillance dans le secteur du chalet des Petits Frères où certains plaisanciers empiètent dans la zone de baignade.

12.- Autres sujets

a) Baie-des Maher

M. Claude Tessier mentionne que les techniciens de Englobe ont commencé les analyses des terrains de la Baie-des-Maher mais que ce n'est pas encore terminés puisqu'ils ont quitté l'entreprise. Ça devrait être complété sous peu.

En ce qui concerne la transaction du 624 chemin Thomas-Maher, il semble qu'il y ait une erreur dans le contrat qui indique que les propriétaires auraient 40 pieds de plage. Me D'Amours fera les vérifications concernant les servitudes sur cette propriété.

b) Caméras – bacs semi-enfouis

Mme Viviers mentionne que la deuxième caméra ne fonctionne toujours pas du côté est. M. Yvan Duval répond qu'il communiquera avec IBS pour voir ce qui se passe.

Nous avons pu identifier quelques délinquants qui ont reçus des avis d'infractions et nous avons transmis des photos à la Sûreté du Québec pour obtenir l'identité de d'autres contrevenants par les numéros de plaques. Nous continuons à surveiller via les caméras et suite aux dénonciations que nous recevons des citoyens. Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire suivre des photos prises avec vos cellulaires si vous voyez des situations inhabituelles.

c) Cellulaires

Mme Viviers mentionne qu'elle a reçu un appel ce matin d'une compagnie cellulaire qui semblerait avoir une solution à nos problèmes de cellulaires à un coût moindre que ce qui nous a été offert. Il doit venir faire une présentation aux membres du Conseil au début du mois d'août.

De plus, il y a eu une annonce la semaine dernière à l'effet que Vidéotron investit beaucoup d'argent dans la région de Ste-Catherine pour donner accès à internet haute vitesse partout dans la région et qu'il y aurait également des développements pour la couverture cellulaire. Le Maire, M. Michel Croteau mentionne qu'il a parlé à l'attaché politique de M. Éric Caire à cet effet et celui-ci l'a informé qu'il y aurait plus d'informations à nous fournir en septembre prochain. Nous suivons ce dossier de près.

d) Diagnose du lac

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'une étude a été faite en 2006 sur la qualité de l'eau du lac qui à cette époque s'est avérée bonne. Il y aura une deuxième étude et une rencontre aura lieu les 7 ou 8 septembre prochain. Nous informerons les citoyens des résultats. Mme Archambault demande d'avoir accès aux rapports reçus depuis. Mme Boivin qu'il n'y a eu aucun autre rapport depuis 2016 et qu'ils sont tous accessibles sur le site de la CBJC (Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier). Elle vérifiera toutefois si de nouveaux rapports sont disponibles.

e) Zonage, art. 110

M. Jacques Tessier mentionne que suite à plusieurs commentaires reçus sur le déboisement de certains terrains, il a vérifié le règlement de zonage qui stipule ce qui suit :

« Art. 110 – Conservation d'espace naturel

Sur tout terrain, un minimum de 40% de la superficie du terrain doit être constitué d'un espace naturel où sont conservés les arbres, les arbustes et les plantes pionnières en place. Cet espace comprend les 3 strates de végétation naturelle (herbacée, arbustive et arborescente) et exclut le littoral d'un lac ou d'une rivière.

Lorsque le terrain a été préalablement artificialisé ou déboisé, celui-ci doit être revégétalisé de manière à combler l'espace nécessaire (un minimum de 40% de la superficie du terrain) en couverture forestière et arbustive. Ces aménagements doivent comprendre au moins 50% d'essences et de plantes indigènes (plantes poussant naturellement dans cette région. »

L'inspecteur vérifiera si certains terrains visés respectent bien cette norme.

13.- Période de questions

Une citoyenne se plaint du fait qu'une nouvelle construction chez sa voisine ferait en sorte que l'écoulement des eaux soit une menace à son champ d'épuration situé plus bas. M. Ross est allé vérifier les travaux et celui-ci a fait des recommandations à la voisine afin de remédier à la situation, ce qui a été fait. Quant au reste, il s'agit d'un dossier de compétence civile à régler entre voisins.

14.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h45.

CA-21-07-19-07 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h45.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière